



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.10

**N° de la demande :** 2010-5009  
**Demande :** Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit –  
Nouveaux mélanges en cuve  
**Produit :** Fongicide Evito 480 SC  
**Numéro d'homologation :** 30408  
**Matière active (m.a.) :** Fluoxastrobine  
**N° de document de l'ARLA :** **2272379**

### Contexte

Le fongicide Evito 480 SC est un fongicide systémique foliaire à base de strobilurine qui contient la matière active fluoxastrobine. Ce produit a été homologué au Canada en juin 2012 pour la suppression ou la répression de certaines maladies du blé, de l'orge, du maïs, du soja, des pommes de terre, des tomates, des poivrons, des fraises et du gazon.

### But de la demande

Cette demande vise à ajouter deux mélanges en cuve sur l'étiquette du fongicide Evito 480 SC (n° d'homologation de l'ARLA 30408), à savoir le fongicide Pivot 418 EC (n° d'homologation de l'ARLA 28219) et le fongicide agricole Echo 720 (n° d'homologation de l'ARLA 29355), pour être utilisés sur le maïs afin de supprimer la rouille commune et l'helminthosporiose du Sud du maïs. Les matières actives de ces deux fongicides (propiconazole et chlorothalonil) sont déjà inscrites dans un mélange en cuve avec le fongicide Evito 480 SC.

### Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'est requise étant donné que le profil d'utilisation demeure inchangé.

### Évaluation de la valeur

Le promoteur a présenté une justification scientifique afin d'ajouter deux mélanges en cuve sur l'étiquette du fongicide Evito 480 SC (n° d'homologation de l'ARLA 30408), à savoir le fongicide Pivot 418 EC (n° d'homologation de l'ARLA 28219) et le fongicide agricole Echo 720 (n° d'homologation de l'ARLA 29355), pour être utilisés sur le maïs afin de supprimer la rouille commune et l'helminthosporiose du Sud du maïs. Les matières actives de ces deux fongicides (propiconazole et chlorothalonil) sont déjà inscrites dans un mélange en cuve avec le fongicide Evito 480 SC.

Les mélanges en cuve proposés visent à élargir l'éventail de maladies supprimées dans le maïs ainsi qu'à fournir une gestion de la résistance des maladies supprimées par le fongicide Evito 480 SC. Le profil d'utilisation homologué des deux mélanges en cuve correspond à celui du fongicide Evito 480 SC. Les utilisations proposées offriront aux cultivateurs canadiens une solution de rechange pour gérer les diverses maladies du maïs et combattre la résistance aux fongicides. Les allégations sont acceptées avec des modifications mineures. Des modifications de l'étiquette sont requises.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et elle a jugé que les renseignements étaient suffisants pour appuyer les utilisations proposées.

## Références

PMRA #2249555, 2012, Rationale to waive the requirement of Efficacy studies to add tankmixes of Pivot 418 EC Fungicide (28219) and Echo 720 Agricultural Fungicide (29355) for use on Corn. DACO: 10.1, 10.2.3.1.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.